

14 jan 2005 -16:00

Appartient à Conseil des Ministres du 14 janvier 2005

Gratuité du transport STIB

Sur proposition de M. Christian Dupont, Ministre de la Fonction publique, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal (*) relatif à l'intervention de l'Etat et de certains organismes publics dans les frais de transport des membres du personnel fédéral.

Sur proposition de M. Christian Dupont, Ministre de la Fonction publique, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal (*) relatif à l'intervention de l'Etat et de certains organismes publics dans les frais de transport des membres du personnel fédéral.

Ce projet a pour but de réaliser la gratuité du transport STIB (**) avec la carte train combinée (SNCB + STIB) pour les membres du personnel fédéral. Cette mesure est déjà d'application depuis le 1er juillet 2004 mais elle devait être concrétisée dans un arrêté royal. Le but est d'inciter le plus grand nombre de fonctionnaires à utiliser les transports en commun afin de décharger les routes et d'avoir un bon effet sur notre environnement. (*) du 3 septembre 2000. (**) Société des Transports Intercommunaux Bruxellois.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe